

# Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs

Le revenu brut d'un exploitant agricole est en moyenne plus élevé que celui d'un autre travailleur indépendant sur le champ des entreprises individuelles ou unipersonnelles de moins de 20 salariés. S'élevant en moyenne à 41 550 €, il est comparable à celui des boulangers ou des charcutiers et supérieur à celui des restaurateurs (29 040 €) ou des dirigeants de petites entreprises industrielles (33 170 €). La part des charges d'amortissement non déduites de l'excédent brut d'exploitation (EBE), très élevée en agriculture, explique en grande partie cette situation. Avec une combinaison productive bien plus intense en capital qu'en travail, le secteur agricole nécessite en effet des coûts d'entrée à l'installation, d'entretien et de renouvellement du matériel importants. Au regard du niveau d'investissement nécessaire, les dettes des exploitants agricoles comptent parmi les plus élevées, l'agriculture s'envisageant naturellement à plus long terme que d'autres activités indépendantes.

Les disparités de revenus bruts des entreprises individuelles sont davantage marquées en agriculture, tirées par les hauts revenus. Les « faibles » revenus sont moins fréquents que chez les autres indépendants. En particulier, les subventions octroyées au secteur agricole participent à la réduction de ces écarts et au maintien d'activités difficilement viables sans aides.

Autoentrepreneurs, gérants de société, professions libérales ou autres indépendants, environ un Français sur dix occupant un emploi n'est pas salarié. Au même titre que les métiers de viticulteurs, de maraîchers ou d'éleveurs bovins sont très différents, les performances économiques des différents indépendants sont hétérogènes.

## Les revenus des indépendants : une mesure complexe

La mesure du revenu d'un indépendant est complexe. Il existe plusieurs modalités de déclaration des revenus pour les indépendants, des spécificités dans la séparation

entre sphère privée et sphère professionnelle : délimitation du temps de travail, prise en charge de frais personnels par l'entreprise ou inversement, mise à disposition de l'entreprise du patrimoine personnel. Tous ces paramètres rendent délicate la définition formelle du revenu pour un travailleur indépendant et le choix du concept approprié.

Les comptabilités des liasses fiscales ont l'avantage de présenter des concepts homogènes entre tous les secteurs (*Sources et méthodologie*). Plusieurs concepts comptables sont envisageables pour approcher la notion de revenu. L'excédent brut d'exploitation (EBE) est la part de la

valeur ajoutée produite qui revient à l'entreprise après déduction des frais de personnel. Il correspond à un revenu brut. La déduction des charges d'amortissement intervient pour le calcul du résultat courant avant impôts (RCAI). Ces amortissements sont déductibles du bénéfice imposable mais n'entraînent pas de sorties effectives de trésorerie. Le résultat de l'exercice prend en compte les produits et charges exceptionnelles et correspond au bénéfice imposable. Ces différents concepts de revenu conduisent à des mesures différentes (*graphique 1*).

Par ailleurs, afin de ne pas comparer l'agriculteur travaillant seul au

dirigeant d'une entreprise d'une centaine de salariés avec un capital détenu par plusieurs associés, seul le champ des entreprises unipersonnelles de moins de 20 salariés<sup>1</sup> imposées sur les bénéfices réels est analysé dans cette étude (*Sources et méthodologie*).

## Des revenus bruts agricoles supérieurs à ceux des autres secteurs

En 2018, les exploitants agricoles dégagent en moyenne un revenu brut de 41 550 € contre 30 700 € pour les autres indépendants (*graphique 2*).

Les exploitants agricoles dégagent un revenu brut supérieur de 35 % à celui de l'ensemble des indépendants des autres secteurs. Néanmoins, certains artisans tels que ceux des métiers de bouche enregistrent un EBE très proche de celui des agriculteurs : un charcutier, boulanger, ou pâtissier gagne 42 850 € en moyenne. En revanche, le dirigeant d'une petite entreprise industrielle dégage un revenu brut annuel moyen de 33 170 €, et un restaurateur-hôtelier de 29 040 €, soit près de 1,4 fois moins qu'un agriculteur.

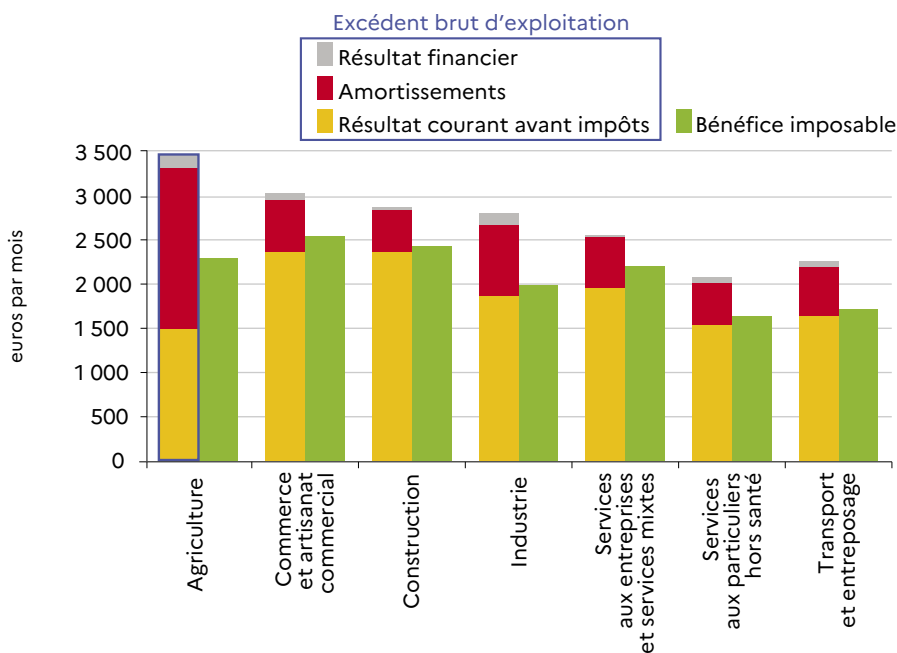
Les exploitants agricoles ont un revenu brut plus élevé, malgré un chiffre d'affaires généralement inférieur à celui des autres catégories (*graphique 2*). Ces entreprises sont notamment peu intensives en travail, c'est-à-dire ont une part faible de masse salariale versée.

## Une dispersion des revenus bruts plus marquée dans l'agriculture que dans les autres secteurs

Pour un quart des exploitations agricoles, l'EBE est inférieur à 9 520 € tandis qu'il est supérieur à 60 470 € pour un autre quart, soit un rapport de 1 à 6 (*graphique 3*). Le RICA (réseau d'information comptable agricole) permet d'obtenir des précisions par filière et d'illustrer la forte disparité de ces revenus au sein du secteur agricole. La viticulture, les grandes cultures, les élevages de volailles sont les orientations agricoles présentant les plus forts niveaux de revenus (EBE annuel moyen par actif indépendant). *A contrario*, les élevages de bovins viande ou ceux d'ovins-caprins sont les activités agricoles qui conduisent à des revenus bruts plus faibles.

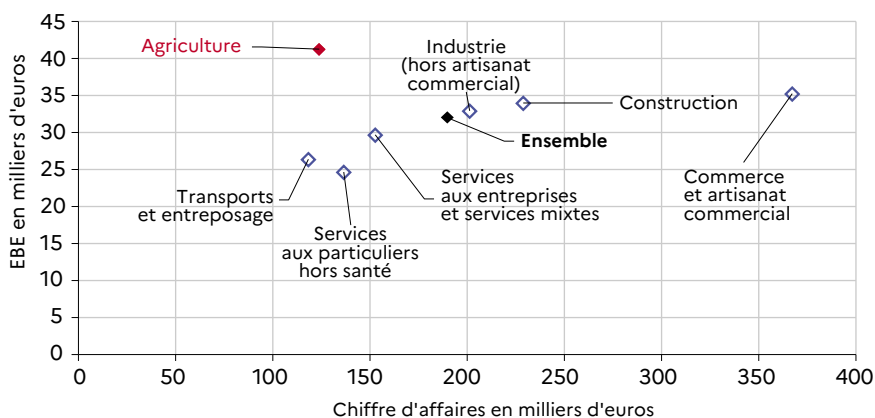
Le secteur agricole présente la plus forte disparité de revenus avec un écart interquartile<sup>2</sup> de 50 950 €. L'artisanat commercial et le commerce, ainsi que l'industrie, sont également des secteurs à forte disparité, avec des écarts interquartiles respectifs de 42 000 € et de 43 970 €.

**Graphique 1**  
Revenu brut, RCAI et bénéfice imposable : 3 mesures du revenu



Sources : Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)  
Champ : France métropolitaine, entreprises individuelles ou sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés

**Graphique 2**  
Répartition des indépendants en fonction de leurs chiffres d'affaires et de leurs revenus



Sources : Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)  
Champ : France métropolitaine, entreprises individuelles ou unipersonnelles de moins de 20 salariés.

1. Moins de 1 % des exploitations agricoles ont plus de 20 salariés.

2. Différence de valeur entre les seuils du troisième quartile et du premier. Un quartile est un sous-ensemble représentant 25 % de l'effectif d'une population ; un décile désigne un sous-ensemble représentant 10 %. On travaille ici sur les seuils de ces sous-ensembles.

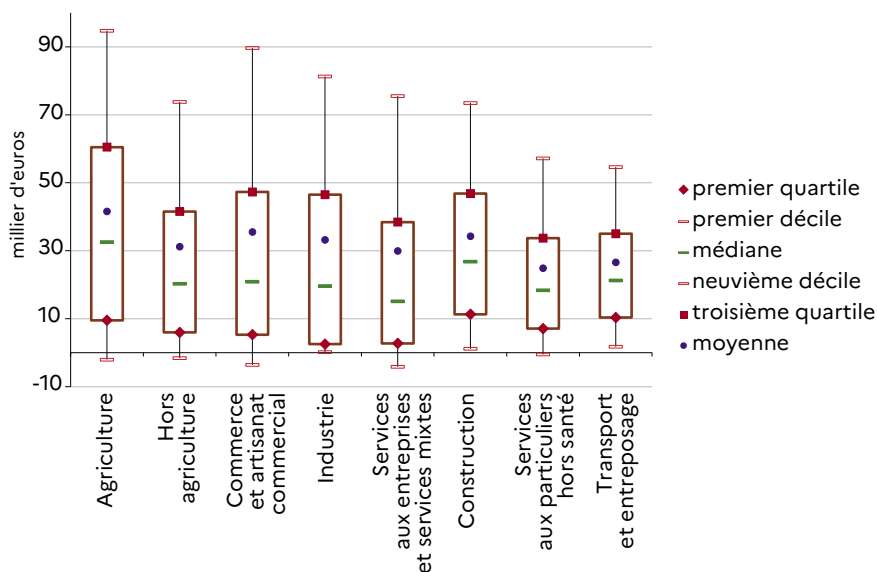
Concernant le secteur de l'industrie, pour le quart des indépendants les mieux rémunérés, 35 % sont des fabricants de pâtes alimentaires et de produits de boulangerie-pâtisserie. Pour le commerce et l'artisanat commercial, la forte disparité de revenus s'explique essentiellement par le niveau de revenus des pharmaciens. En effet, parmi eux, 68 % ont un revenu supérieur au dernier décile, contre, par construction, 10 % de l'ensemble des commerçants. Les commerçants de véhicules automobiles sont également surreprésentés parmi les plus hauts revenus des indépendants: ils représentent 4 % des effectifs totaux et 7 % du décile supérieur. Au sein du secteur des services aux particuliers hors santé, où la coiffure et la réparation de biens personnels se mêlent à l'hôtellerie et à la restauration, 25 % des activités de débit de boissons (bars, cafés...) sont dans le décile supérieur des revenus bruts des commerçants.

### Un impact important des subventions sur les revenus agricoles

Malgré ces fortes disparités intra-sectorielles, les « bas revenus » des agriculteurs ne sont en moyenne pas plus fréquents que dans les autres secteurs: les 25 % des indépendants les moins bien rémunérés perçoivent en moyenne 9 500 €, soit 1,8 fois plus que les artisans et commerçants et 3,8 fois plus que les industriels de la même catégorie juridique. Cela s'explique notamment par la particularité des subventions d'exploitation octroyées au secteur agricole. En effet, en 2018, sur le champ étudié des structures unipersonnelles de moins de 20 salariés, une exploitation agricole reçoit en moyenne 21 190 € d'aides alors que la majorité des autres indépendants n'en perçoit pas, ou de manière exceptionnelle en fonction des aléas conjoncturels (470 € en moyenne). Les subventions d'exploitation représentent ainsi, en moyenne, plus de la moitié de l'EBE des exploitations agricoles observées.

Sans ces subventions, le secteur agricole se placerait en dernière position du classement des revenus

**Graphique 3**  
Hétérogénéité des revenus bruts selon les secteurs



Sources: Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)  
Champ: France métropolitaine, entreprises individuelles ou sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés.

bruts moyens par secteur. Avant prise en compte des subventions, le revenu brut moyen des agriculteurs est ainsi 1,5 fois plus faible que celui des autres indépendants.

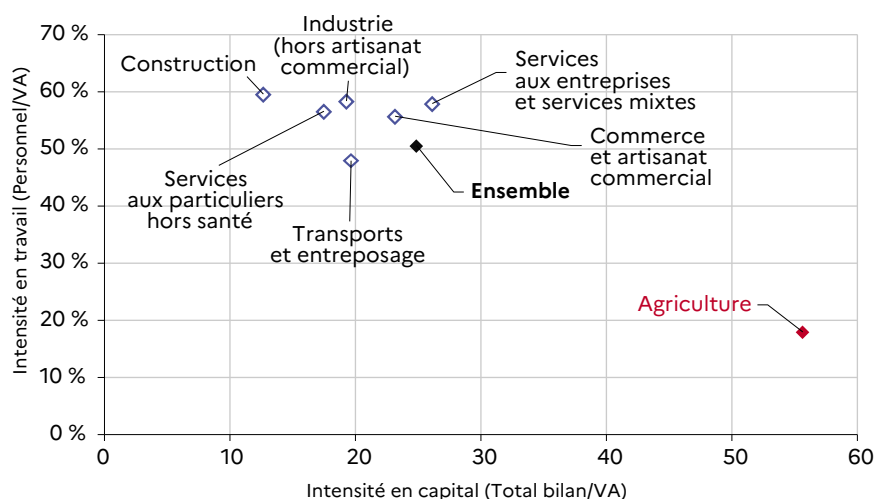
### Un secteur avec une forte intensité capitalistique et une faible intensité en travail

Les agriculteurs se différencient tout particulièrement des

autres indépendants en terme de combinaison productive. En effet, en comparaison des autres indépendants, l'exploitant agricole utilise en moyenne beaucoup plus de capital que de travail (*graphique 4*).

Si un indépendant hors secteur agricole consacre en moyenne 57 % de sa valeur ajoutée aux dépenses de masse salariale (exclusion faite de ses propres prélèvements),

**Graphique 4**  
Les catégories d'indépendants en fonction de leurs intensités en capital et en travail



Sources: Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)  
Champ: France métropolitaine, entreprises individuelles ou unipersonnelles de moins de 20 salariés.

cette proportion est de 18 % en agriculture. Inversement, l'exploitant agricole enregistre des charges d'amortissements et de provisions qui représentent 53 % de son EBE contre 22 % pour les autres indépendants. De fait, en France, l'agriculture est une activité particulièrement mécanisée. Comparativement aux autres secteurs, l'agriculture nécessite bien plus de capital (foncier, matériel, équipement) que de salariés pour produire.

### Un important coût d'entrée pour développer une activité agricole...

Le niveau d'investissement nécessaire en agriculture induit un coût d'entrée en capital relativement important pour s'installer, en contrepartie d'une durée de rentabilité potentiellement longue. En effet, pour produire 10 000 € de valeur ajoutée agricole annuelle, l'exploitant a besoin de 55 640 € d'actif là où il ne faut que 19 290 € pour un indépendant du secteur industriel, 20 330 € pour un restaurateur-hôtelier ou encore 13 650 € pour un charcutier ou un boulanger. L'agriculture n'est pas le seul secteur au coût d'entrée très important : un indépendant qui travaille dans l'immobilier doit investir 71 770 € d'actifs pour produire 10 000 € de valeur ajoutée, soit 1,3 fois plus qu'un agriculteur.

Parallèlement, les entreprises individuelles ou unipersonnelles du

secteur agricole ne nécessitent que 1760 € de charges de personnel pour produire 10 000 € de valeur ajoutée là où les autres engagent 5 715 € en moyenne. À titre de comparaison avec certaines professions aux revenus bruts proches, pour les boulangers, pâtisseries, charcutiers, les charges de personnels sont en moyenne de 13 530 €, soit 1,4 fois plus importantes que pour les agriculteurs. Seuls les hôteliers-restaurateurs présentent des charges de personnel légèrement inférieures à celles des exploitants agricoles (8 120 € contre 9 340 €).

En moyenne, en agriculture, il est nécessaire d'investir 2,83 fois plus de capital et dépenser 3,25 fois moins en charges de personnel que dans l'ensemble des autres secteurs.

### ... pour une rentabilité relativement faible

La rentabilité des capitaux investis par les agriculteurs, définie comme le rapport entre les revenus annuels dégagés par l'entreprise et les capitaux propres engagés pour les obtenir (voir EBE/capitaux propres, *Sources et méthodologie*), est la plus faible de l'ensemble des indépendants des secteurs. En moyenne, un euro de fonds propres investi en agriculture rapporte 1,6 fois moins que dans tout autre secteur d'indépendants. En particulier, un euro de fonds propres investi dans une boulangerie ou dans une

boucherie rapporte 2,5 fois plus qu'un euro investi dans l'agriculture; pour un établissement hôtelier ou de restauration, le ratio est de 1,7 (*Tableau 1*). À l'inverse, de nombreux métiers ont une rentabilité proche voire plus faible : c'est notamment le cas des indépendants dans l'immobilier (26 %) ou encore des pharmaciens (27 %).

### Des dettes importantes en agriculture pour une activité sur le long terme

Avec en moyenne 138 020 € de dettes en 2018 par exploitation, les structures du secteur agricole sont les plus endettées (moyenne de 97 260 € pour l'ensemble des entreprises du champ), en lien avec le niveau d'investissement conséquent. Plus particulièrement, les dettes contractées par un agriculteur sont 1,4 fois plus élevées que celles d'un hôtelier, d'un restaurateur, d'un boulanger ou d'un charcutier. Mais, il en contracte 3 fois moins qu'un pharmacien, endetté à hauteur de 412 790 €.

Cependant, le secteur agricole ne présente pas le taux d'endettement (ratio défini comme le rapport entre les dettes à court, moyen et long terme, et le passif de l'entreprise) le plus élevé. En effet, un indépendant a, en moyenne, un taux d'endettement de 56 % (*Tableau 2*). Un exploitant agricole n'est endetté qu'à hauteur de 47 % du total de son passif.

**Tableau 1**  
Capitaux propres et rentabilité financière

	EBE	Capitaux propres	Rentabilité (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>32 249</b>	<b>77 065</b>	<b>41,8</b>
Construction	34 231	45 182	75,8
Industrie (hors artisanat commercial)	33 167	58 846	56,4
Services aux particuliers hors santé	24 838	45 827	54,2
<i>dont les hôteliers et restaurateurs</i>	29 043	63 889	45,4
Transports et entreposage	26 565	54 629	48,6
Commerce et artisanat commercial	35 484	88 818	40,0
<i>dont les métiers de bouche (boulangers, charcutiers...)</i>	42 846	64 887	66,0
<i>dont le commerce de pharmacie</i>	143 270	521 615	27,5
Services aux entreprises et services mixtes	29 906	88 818	33,7
<b>Agriculture</b>	<b>41 548</b>	<b>157 335</b>	<b>26,4</b>

Sources : Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)

Champ : France métropolitaine, entreprises individuelles ou unipersonnelles de moins de 20 salariés.

**Tableau 2**  
**Endettement**

	Total Dettes (en €)	Total Passif (en €)	Taux d'endettement (en %)
<b>Agriculture</b>	<b>138 020</b>	<b>295 420</b>	<b>47,0</b>
Transports et entreposage	54 120	108 670	50,0
<b>Ensemble</b>	<b>97 260</b>	<b>173 510</b>	<b>56,0</b>
Commerce et artisanat commercial	119 790	207 570	58,0
<i>dont les métiers de bouche (boulangers, charcutiers...)</i>	97 230	162 310	60,0
<i>dont le commerce de pharmacie</i>	412 790	935 090	44,0
Services aux particuliers hors santé	67 230	113 310	59,0
<i>dont les hôteliers et restaurateurs</i>	99 510	163 690	61,0
Services aux entreprises et services mixtes	117 770	201 870	59,0
Construction	71 270	117 500	61,0
Industrie (hors artisanat commercial)	110 620	170 230	65,0

Sources : Données FARE et AGRFIN 2018 (Insee)

Champ : France métropolitaine, entreprises individuelles ou unipersonnelles de moins de 20 salariés.

Si l'effort d'investissement nécessaire dans les filières agricoles justifie un montant moyen de dettes plus élevé que dans les autres secteurs, les exploitants agricoles engagent également en moyenne deux fois plus de fonds propres que

la moyenne des autres indépendants. Certains métiers présentent des taux d'endettement très proches voire plus faibles que celui des agriculteurs : les pharmaciens (endettés à hauteur de 45 % de leur passif), les chauffeurs de taxis

(41 %) mais également les juristes et comptables (44 %) ou encore les architectes et les ingénieurs (40 %).

**Mathilde Badufle<sup>3</sup>**

*Stagiaire au SSP – BSPCA de mai à juillet 2021*

## Sources et méthodologie

Les données utilisées sont issues des fichiers de l'Insee, Fare<sup>1</sup> et Agrfin<sup>2</sup>, constitués des comptes de résultats et des bilans annexés aux liasses fiscales de l'exercice 2018 des entreprises imposées sur leur bénéfice réel, agricole pour Agrfin et hors agriculture pour Fare.

Afin de comparer les revenus bruts individuels des non-salariés entre secteurs, le revenu de l'entreprise a été rapporté au nombre d'associés. Or cette dernière variable n'est pas disponible dans ces sources administratives. En conséquence, le champ se limite ici aux entreprises individuelles et sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés imposées sur les bénéfices réels. Les micro-entreprises non soumises à l'obligation de tenir une comptabilité pour le calcul de leur imposition sont exclues.

L'Insee publie chaque année un Insee Première sur les revenus des non-salariés. Le champ couvert et l'approche sont différents. L'Insee utilise la base des non-salariés constituée à partir des données sociales de l'Acoss et de la MSA et le champ de l'analyse porte sur l'ensemble des non-salariés ; ici seuls les comptes d'entreprises des entreprises individuelles et sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés sont analysés.

Ci-après le tableau des effectifs de l'échantillon de travail, ne retenant que les entreprises de moins de 20 salariés avec un seul associé, ayant un exercice comptable de 12 mois.

<sup>1</sup> Fichiers approchés des résultats d'Esane (ESANE = Elaboration des statistiques annuelles d'entreprise)

<sup>2</sup> AGRFIN contient les déclarations fiscales annuelles des exploitations agricoles. Bien qu'exclues du champ Esane, les liasses fiscales des BAS et BAN (bénéfices agricoles simplifiés et normaux), transmises par la DGFIP, sont rassemblées par l'Insee dans un fichier.

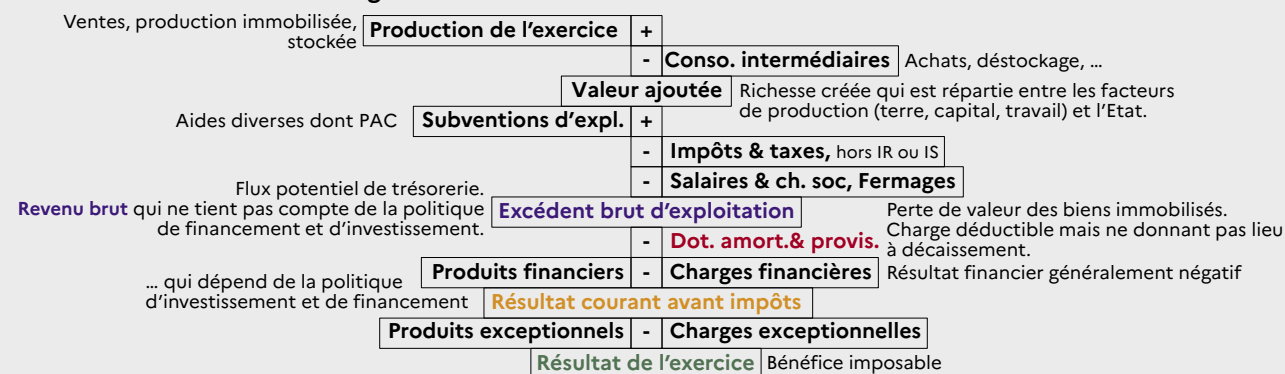
## Entreprises imposées au régime du bénéfice réel en 2018

Secteurs	Total	Retenues (1)
Agriculture	246 420	87 032 35,3 %
Industrie (hors artisanat commercial)	279 752	56 247 20,1 %
Construction	517 807	142 760 27,6 %
Commerce et artisanat commercial	981 721	155 879 15,9 %
Transports et entreposage	144 010	48 532 33,7 %
Services aux entreprises et services mixtes	1 158 897	164 366 14,2 %
Services aux particuliers hors santé	692 531	121 755 17,6 %
Ensemble	4 021 138	776 571 19,3 %

(1) Entreprises individuelles ou sociétés unipersonnelles de moins de 20 salariés, ayant une comptabilité sur 12 mois d'exercice et après suppression des observations ayant au moins une donnée manquante parmi VA, CA, EBE, Total passif et capitaux propres

### Définitions

- **Entreprise individuelle**: entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. Ainsi, l'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.
- **Revenu brut** ou excédent brut d'exploitation (EBE): il se calcule en sommant la valeur ajoutée produite, les subventions d'exploitation, le remboursement forfaitaire de TVA, les indemnités d'assurance, le tout diminué des impôts et taxes (hors impôt sur le revenu et sur les sociétés), des loyers de fermage ainsi que des charges de personnel.
- **Les soldes intermédiaires de gestion**



- **Bénéfice imposable**: résultat de l'exercice
- **Charges de personnel** (salaires versés et cotisations sociales afférentes): afin d'harmoniser l'analyse de ce poste entre entreprises individuelles et sociétés, les charges de salaires et cotisations sociales des non-salariés ont été déduites des charges.
- **Taux d'endettement**: ratio rapportant l'ensemble des dettes au total du passif.
- **Rentabilité financière**: ratio rapportant l'EBE aux capitaux propres.

### Pour en savoir plus

« Les revenus d'activité des non-salariés en 2018 - Une nouvelle hausse du revenu moyen, favorisée par des mesures législatives », Insee première n° 1817 – septembre 2020: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/4768202/jp1817.pdf>

« Résultats économiques des exploitations en 2018 - Une année de consolidation des résultats », Agreste Primeur n° 1 - janvier 2020: <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2020-1/detail/>



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost  
Composition : Desk ([www.desk53.com.fr](http://www.desk53.com.fr))  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 0246-1803  
© Agreste 2021